

REZE INFORMATION

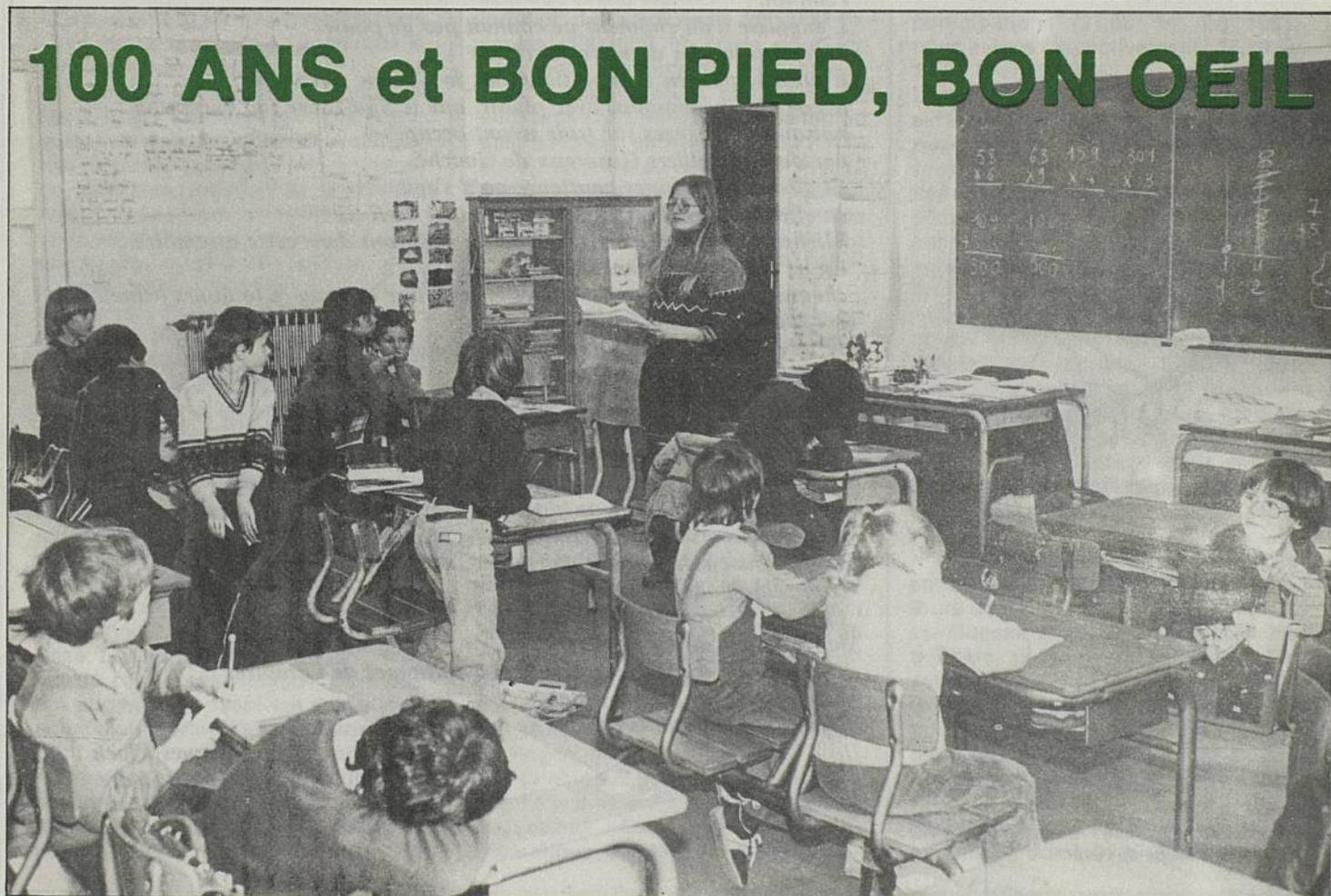
MARS - AVRIL 1982

BIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES



LOIS LAIQUES

100 ANS et BON PIED, BON OEIL





Relance et transition

C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal a adopté le budget que je lui ai soumis le 5 mars. Un budget en progression de 7 millions, qui accompagne localement l'effort de relance engagé à l'échelon national par le gouvernement de Pierre Mauroy. Cependant, nous l'avons voulu modéré afin de ne pas pénaliser outre mesure le contribuable rezéen. Si le budget de l'an passé fut celui de la pause, il s'agit bien cette année d'un budget de transition qui devrait permettre à votre municipalité de porter la dernière main aux engagements qu'elle tient depuis 1977. Dans cet esprit, quarante quatre emplois communaux nouveaux ont été créés et la signature d'un Contrat de Solidarité avec l'État est à l'ordre du jour. Aucune polémique, aucune manoeuvre ne fera oublier aux partisans du changement, que la priorité pour tout le pays reste l'emploi.

L'angoisse d'un chômeur ne connaît pas de pause. Si le résultat des dernières élections n'autorise pas, en Loire-Atlantique, la Gauche à pavoiser, je constate néanmoins, avec plaisir, que le Sud-Loire fait exception : puisque trois sièges sur trois seront occupés par des Conseillers Généraux de Gauche. Et c'est bien de votre confiance qu'il s'agit, en effet deux élus du Conseil municipal de Rezé Michelle Charpentier et Daniel Prin siègeront dans cette assemblée. En ce qui concerne notre ville, chaque Rezéen s'apprête à fêter en mai une centenaire toujours jeune : la Laïcité.

Je vous invite à lire le portrait de cette amie fidèle et plus dynamique que jamais. Le 8 mai marque un autre souvenir, celui de la fin de la Seconde guerre mondiale. A l'heure où les colonnes de nos journaux sont remplies des souffrances des peuples à l'Ouest comme à l'Est, il n'est que salutaire de méditer sur les oeuvres de l'intolérance et du fascisme. Les leçons en demeurent d'actualité, trois témoignages l'attestent. Enfin Rezé continue avec fougue la recherche de ses ancêtres, elle vient de trouver ceux de la Révolution et de l'Empire, bientôt chacun prendra plaisir à mieux connaître l'Histoire de notre ville.

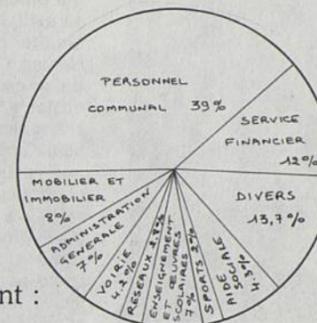
Jacques Floch
Député-Maire.

Gros sous :

Accompagnement et transition

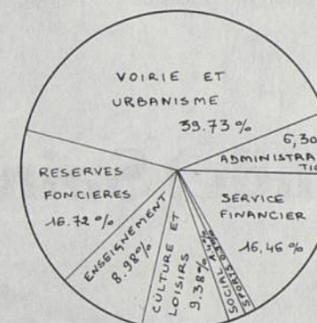
Un budget de relance en douceur pour une politique communale de l'emploi, un budget d'accompagnement de l'inflation et de transition vers les réformes.

Dépenses
Fonctionnement

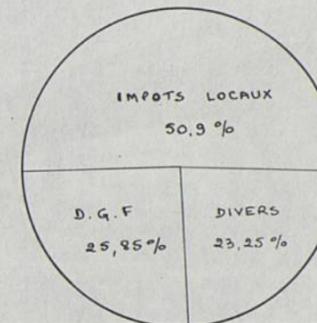


Prélèvement pour
Recettes d'investissement :
4 773 675 F.

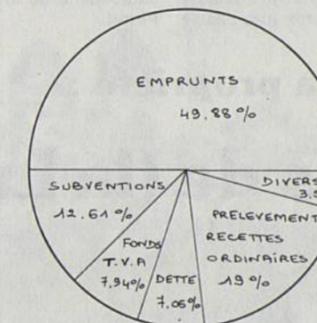
Dépenses
Investissement



Recettes
Fonctionnement



Recettes
Investissement



Le dernier conseil municipal de Rezé du 5 mars, a adopté à l'unanimité le projet de budget primitif pour l'année 82. Dans sa présentation, le maire a fait allusion aux changements politiques survenus l'an passé et a caractérisé ce projet comme étant un budget de transition, puisque de profondes réformes des finances et des collectivités locales doivent intervenir dans les années à venir. Ce budget, d'un volume global de 118 millions de francs se divise, comme à l'accoutumée en deux parties : les investissements, pour une somme de 25 millions (21 % de la somme globale) et le fonctionnement, qui atteindra en 82, le chiffre de 93 millions de francs (79 %).

Au chapitre investissement, c'est le pont des Bourdonnières qui se taille la part du lion avec la coquette somme de 5 millions de francs, soit le cinquième des investissements 82. C'est le prix nécessaire à payer pour le non moins nécessaire désenclavement de Rezé. Les autres rubriques qui, par le fait de cet ouvrage majeur, n'ont pas été augmentées, sont les suivantes : achat de matériel et mobilier administratif (1 million), voirie (4 millions), réserves foncières (4,2 millions), enseignement (2,18 millions), activités culturelles et loisirs (2,275 millions), affaires sociales (maison de

quartier de la Houssais 200 000 F), sports (230 000 F). Voilà pour les dépenses. Les recettes d'investissement se répartissent comme suit : emprunts (12,5 millions, soit la moitié des recettes), subventions (3,17 millions), remboursement de la TVA (2 millions), auxquelles il faut ajouter plus de 2,5 millions de recettes diverses ainsi qu'un prélèvement sur les recettes ordinaires de 4 773 675 F.

un fonctionnement au plus serré

Quant à la section de fonctionnement, elle a cette année été calculée au plus juste pour tenter de modérer au maximum la pression fiscale. Les dépenses inhérentes au fonctionnement des services ont été actualisées et les nouvelles dépenses peuvent se classer en trois catégories : équipements nouveaux (centre social des Trois Moulins), amélioration de la qualité des services rendus par la commune (recrutement de personnel) et enfin, prestations nouvelles ou plus étendues (service de maintien à domicile, mini-crèche, maison de quartier de Ragon...). Les principaux postes de fonctionnement s'établissent alors ainsi : frais de personnel (40,27 %), entretien-réparations (13,48 %), subventions-

participations (21,86 %). En 1981, nous avions respectivement : 37,29 %, 14,35 % et 22,08 %.

Dans l'ensemble, on remarque une certaine stabilité, excepté toutefois pour les frais de personnel, en hausse sensible.

Les recettes de cette section sont bien sûr équilibrées : la part principale est constituée par la subvention de l'Etat, appelée DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui progressant de 14,84 % par rapport à l'an dernier, atteint 24 233 167 F. Sans tenir compte d'éventuels rappels. L'autre part importante des recettes de fonctionnement concerne au plus près le contribuable, puisqu'il s'agit des impôts locaux. Après maints calculs complexes des taux d'imposition qui sont désormais votés par les communes, il ressort que cette année la pression fiscale suivra l'inflation et en conséquence se chiffrera aux alentours de 14 % d'augmentation.

Le Conseil a également adopté les budgets annexes du bureau d'aide sociale (4 403 620 F), de la Caisse des Ecoles (3 132 437 F), de la Restauration (4 488 325 F) et de l'Assainissement (10 millions). S'ajoutent à cette liste les nouveaux venus : Port de Plaisance (131 000 F), Crèches et Haltes-garderies (2 127 186 F) et Service de maintien à domicile (915 119 F).

Circulation :

Un petit pont pour un grand saut



L'auto-pont de Pirmil a donc été, avec un léger retard, ouvert à la circulation le mardi 9 mars. Il fut difficile de mesurer, lors des

premiers jours d'utilisation, l'efficacité du cataplasme de fer et béton sur l'abcès de Pirmil.

A l'usage, il s'avère que, conjoint à l'ouverture début mars, du pont de la Morinière, qui officiellement a été inauguré le mardi 13 avril, l'installation de ce viaduc urbain facilite considérablement l'accès vers Nantes. Certes il y a toujours le goulot des Bailey de Pont-Rousseau, mais une fois cet obstacle franchi, et moyennant un éventuel changement de file de circulation, on a à peine entamé la rampe d'accès, qu'après une vague sensation de montagne russe, on est déjà Place Mangin. En prime, l'automobiliste surpris a droit à un rapide coup d'oeil plongeant sur le lit du fleuve.

Argument psychologique : la bosse de l'auto-pont fait passer au-dessus de la mêlée, au-dessus de cet entrelacs de voies et de feux où grouillent le bruit et la fumée des camions...

Presque un bol d'air au-dessus de ce noeud routier. Pirmil en avait bien besoin !

Accession à la propriété :

Les clefs de (la Lande) Saint-Pierre



Le Village de la SEMI se construit. Malgré les intempéries survenues dès le démarrage des travaux, la construction des 35 premiers pavillons se poursuit à un rythme soutenu, puisque le gros-oeuvre est terminé depuis fin mars.

Il est maintenant possible à tout promeneur, ayant chaussé ses bottes, il est vrai, de se rendre compte réellement de chaque modèle de maison, au noms évocateurs de couleur Carthage, Safran, Sienne, Indigo, etc, d'observer les différents volumes du rez-de-chaussée et leur agencement avec celui de l'étage.

Lorsque notre visiteur pénètre à l'intérieur du chantier, il distingue très nettement le

tracé de la rue, bordée par les maisons déjà sorties de terre et disposées en positions décalées afin d'éviter la monotonie d'un alignement trop rigide.

Il découvre également que les matériaux des toitures sont différents : les ardoises de couleur gris-noir et les tuiles de deux colorations (brun ou rouge).

Enfin, notre visiteur peut apprécier le revêtement des murs extérieurs laissant apparaître des tons variés, allant du blanc à l'ocre jaune, en passant par des nuances rosées.

Une visite de chantier a été effectuée récemment par les responsables de la SEMI, en compagnie de M. Jacques Floch,

son président. Une réunion avec les premiers acquéreurs a été organisée à la maison de quartier de Ragon, avec le Directeur de la SEMI, les architectes et plasticiens concepteurs du projet.

La dénomination des voiries a été approuvée.

Elles porteront d'une part le nom du lieu-dit « La Lande Saint-Pierre » d'autre part des noms de peintres impressionnistes français : Claude Monet, Camille Pissaro, Paul Cézanne.

Devant le succès commercial de la première tranche, la réalisation d'une seconde tranche de 22 pavillons est envisagée pour cette année.

centenaire des lois laïques :

JOYEUX ANNIVERSAIRE

et longue vie



Une école primaire dans le Jura en 1880

1881-1882 : La III^{ème} République promulgue les lois laïques parachevant ainsi une longue évolution et répondant à des exigences de plus en plus vives. A Rezé, depuis l'enseignement charitablement accordé par les Soeurs de la Sagesse dans les années 1770, l'école s'était peu à peu imposée. La Révolution en jeta les premières bases et c'est peu après la loi Guizot créant l'enseignement primaire public, en 1833, que notre commune se dote de sa première « Maison d'école » avec une classe, le logement de l'instituteur et... la mairie à l'étage, à l'emplacement de l'actuel groupe scolaire Y. et A. Plancher. Mais l'Église reste encore omniprésente et est renforcée par la Loi Falloux en 1850 qui assigne au Clergé la surveillance de l'enseignement public.

Dès lors nombre d'instituteurs refusent de prêter serment au Second Empire, et à Rezé, un certain nombre d'écoles confessionnelles voient le jour. L'exigence d'un enseignement vraiment laïc se confond à cette époque avec les idées républicaines. En 1876, la République à peine assise, l'instituteur public Julien Albert devient maire de Rezé. Décision est prise de construire la première école communale laïque de filles à St Paul. Trois ans plus tard, le 15 mai 1879, le Conseil Municipal décide :

...Vu la situation peu aisée et même précaire en général, de la

population par suite de sa principale industrie en souffrance, la Marine Marchande,

« Considérant que nos écoles communales sont fréquentées par 700 élèves et les écoles libres par 300 élèves au moins... »

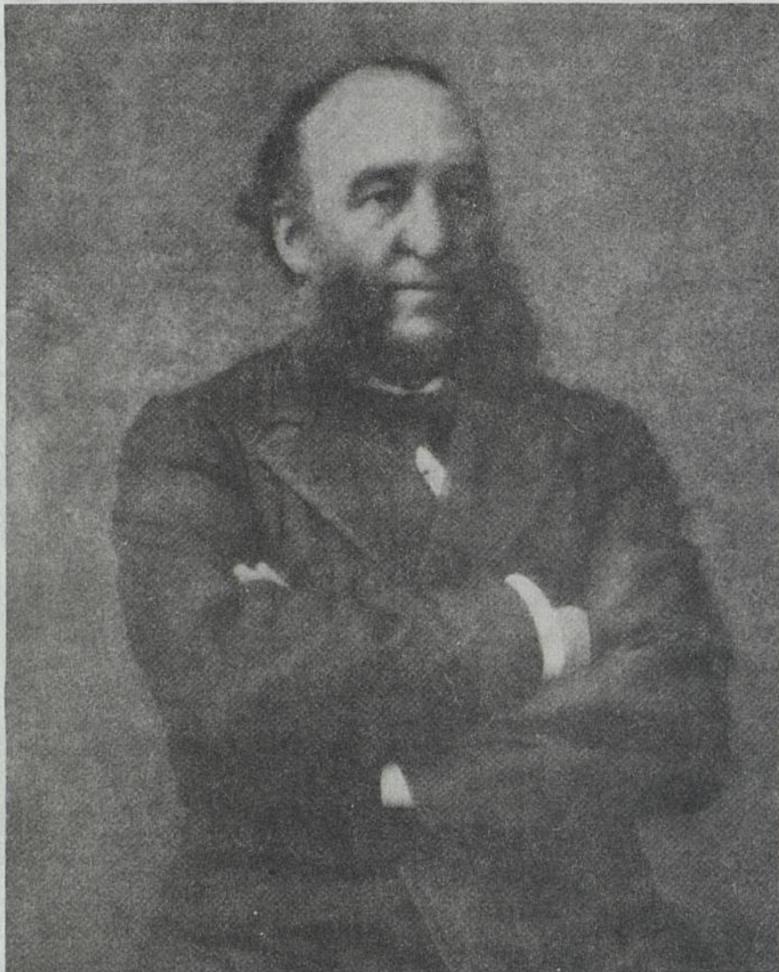
« Considérant que le vœu de la population s'accroît chaque jour davantage à mesure que les bienfaits de l'instruction se font plus vivement sentir,

« Par ces motifs, l'assemblée à l'unanimité, demande la gratuité absolue dans les écoles de garçons et de filles de la commune de Rezé... »

La loi portant gratuité de l'enseignement primaire date du 16 juin 1881... Neuf mois plus tard, le 28 mars 1882, l'enseignement est rendu obligatoire pour les enfants de 6 à 15 ans.

Dans les semaines qui suivent, le Conseil Municipal de Rezé s'attache à consolider « l'école de la République ». La commission municipale scolaire est créée pour « surveiller et encourager la fréquentation des écoles ». Nos édiles dotent la commune d'une Caisse des Ecoles et décident l'emploi de ses fonds à l'achat de livres de lecture qui seraient prêtés aux élèves dans l'objectif de parvenir ainsi à former en quelques années une bibliothèque de livres classiques pour chacune des écoles publiques de la commune ».

L'école à Rezé : Parvenir à un service public unifié d'éducation nationale



Jules Ferry

LAIQUES...

(du Grec laikos : qui fait partie du peuple)
Voici quelques mois, à l'occasion de l'inauguration de l'avenue Louise Michel, la Municipalité évoquait la Commune de Paris de 1871.

L'histoire présente parfois de saisissants raccourcis, et il peut paraître paradoxal que, dix années après avoir écrasé par une répression sanglante les forces vives du mouvement populaire, la bourgeoisie en soit arrivée à promulguer les lois laïques dont nous célébrons le centenaire au mois de mai.

Le paradoxe n'est qu'apparent si l'on considère que, au-delà de l'humanisme incontestable qui anime les promoteurs de l'Ecole Publique, leur oeuvre correspondit fort opportunément au besoin en main d'oeuvre instruite et qualifiée d'un capitalisme en plein essor.

Ce simple rappel, qui ne saurait amoindrir l'importance et la portée considérable des lois laïques, doit néanmoins être présent à l'esprit de tous ceux qui en célèbrent fort justement le centenaire.

Il faut en effet dépasser le sentimentalisme et la sacralisation - ce qui, en l'occurrence, serait un comble ! - propres à trop de commémorations.

Car si les lois laïques sont centenaires, la défense et la promotion de l'Ecole Publique, la Laïcité en un mot, sont des problèmes plus que jamais d'actualité. Une action efficace en ce domaine consiste à refuser toute idéalisation des événements passés, à s'en emparer avec leurs contradictions, précisément pour les dépasser. De cette façon les amis de l'Ecole Publique pourront aujourd'hui poursuivre l'oeuvre de ceux qui méritèrent à juste titre le nom de « Pères de l'Ecole Publique ».

notre orgueil...

Tel est le sentiment de la Municipalité qui s'apprête à célébrer cette commémoration. La ville de Rezé peut en effet s'enorgueillir d'un riche patrimoine scolaire et d'une longue pratique de la laïcité. L'un et l'autre ont dû être défendus en maintes occasions, contre les fermetures de classes ou les lois anti-laïques.

Il serait fastidieux de dresser un bilan complet des réalisations scolaires et extra-scolaires de notre commune.

Mais le fait que Rezé serve souvent de référence en ce domaine, tant sur le plan des structures de gestion que des réalisations, suffit à donner une idée des efforts fournis. Tout en maintenant le niveau atteint dans les formes d'interventions traditionnelles (crédits, fournitures, équipements, personnel) la Municipalité développe également des actions plus originales : organisation de classes vertes, subvention pour classes de mer ou de neige, collaboration avec l'Ecole de Musique, les Offices Municipaux etc.

...et notre envie

Les changements commencés en mai 81 ouvrent désormais de nouvelles possibilités. L'équipe municipale, pour ce qui la concerne, entend apporter son soutien aux initiatives du gouvernement pour parvenir à la mise en place d'un grand service public unifié d'éducation nationale dans les meilleurs délais.

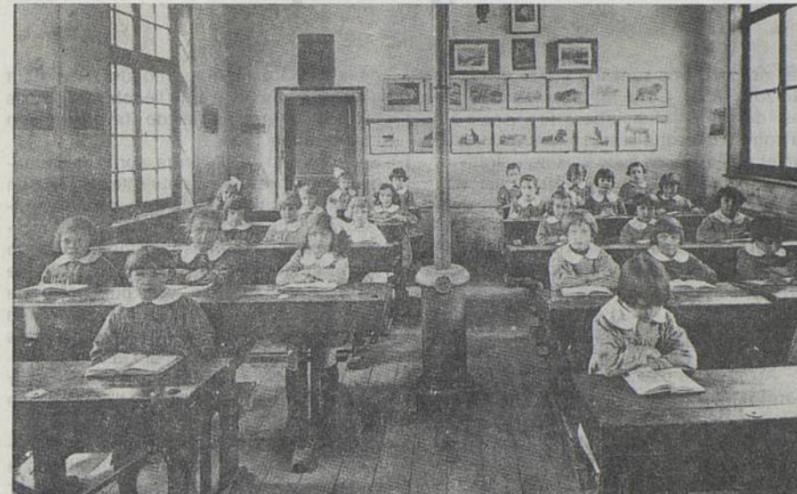
Elle entend également contribuer à la revalorisation et au développement de l'enseignement professionnel, notamment en multipliant les contacts afin d'obtenir le transfert du Lycée d'Enseignement Professionnel Jean Perrin dans des locaux neufs à édifier sur un terrain qu'elle réserve à cet effet.

Enfin, elle s'associe à la démarche entièrement nouvelle qui consiste à tenir compte des handicaps sociaux et culturels des enfants de certains quartiers pour la répartition des moyens destinés à lutter contre les échecs scolaires.

Michel Jorand



Chacun doit pouvoir se déterminer librement



Une classe en 1927



La remise des prix

Ce n'est pas la notion d'Ecole Publique qui est la plus importante, mais bien celle d'Ecole Laïque, indissociablement liée aux luttes du peuple français. Il s'agit de l'affirmation du principe de laïcité qui constitue l'apport fondamental des Lois Ferry.

Essayons de mieux cerner le sens du mot laïc. Où un dogme, où une philosophie, mais avant tout une façon de vivre dans la société actuelle, façon de vivre qui implique le respect des consciences, le respect d'autrui, quelle que soit son appartenance politique, philosophique ou religieuse.

Si, en 1905, intervient la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est le principe de laïcité, c'est-à-dire d'indépendance du pouvoir politique vis-à-vis des confessions qui en étaient la motivation profonde.

Donc l'Ecole Laïque eut droit de Cité face à une école confessionnelle de classe, qui voulant garder ce qu'on appelle aujourd'hui son « caractère propre » devait subvenir à ses besoins financiers et de gestion. Inutile de préciser la lutte acharnée contre les Lois Ferry menée plus particulièrement dans nos régions de l'ouest par les tenants de l'obscurantisme, lutte qui se concrétisa au fil des années par :

- la loi Marie Baranger

- la loi Debré

- la loi Guerneur

octroyant sous forme de « contrats » des subsides de plus en plus importants à l'enseignement privé et ce au nom de la liberté.

quelle liberté ?

L'école privée d'aujourd'hui n'est pas une école libre au sens plein du terme. Si elle n'est plus une école de « classe » (il est honnête de l'affirmer) elle est une école particulariste dominée par une Confession. Elle a droit de cité, mais comme toute entreprise privée elle doit se subvenir à elle-même.

C'est pourquoi nous proposons pour l'école la création d'un grand service national laïque, avec une gestion tripartite (parents, enseignants, Etat) où se retrouveraient naturellement tous les enfants de France, sur les mêmes bancs, dans un grand élan de générosité, de tolérance, les préparant à vivre l'aventure de la vie avec le maximum de chance.

La démarche philosophique ou religieuse n'est-elle pas avant tout affaire de la Famille et des Eglises, l'école laïque ayant pour mission d'éduquer, afin que chacun, à l'âge de comprendre puisse se déterminer librement ?

F.A.L.

La laïcité aussi dans le sport

Ligue Française De l'Enseignement et de l'Éducation Permanente
Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique

U.F.O.L.E.P. : service sports

U.S.E.P. : section sportive scolaire

Depuis 1939, l'U.S.E.P. est habilitée officiellement à apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'Éducation physique et sportive.

Nationalement l'U.S.E.P. : 1 000 000 licenciés.

Départementalement : 14 000 licenciés. Ce sont les enseignants pratiquant les activités qui donnent son existence à l'U.S.E.P.

L'U.S.E.P. c'est aussi

- un mouvement sportif,
- un mouvement pédagogique et de recherche,
- un mouvement associatif, revendicatif.

Prendre une licence U.S.E.P. reste un acte militant.

L'U.S.E.P. c'est aussi un esprit !

- par la familiarisation à la pratique de tous les sports,

- les activités de masse contre la spécialisation précoce,

- l'initiation à la vie sociale et collective c'est le contraire de l'agressivité qui envahit les terrains de sports.

L'U.S.E.P. à Rezé

C'est près de 800 enfants licenciés pour une trentaine d'animateurs pratiquant le 1/3 temps des rencontres sportives (aboutissement d'une préparation en classe), inter classes, inter écoles ou départementales.

C'est l'espoir de développer de nouvelles activités, de mieux se connaître, de garder comme souci l'intérêt commun des enfants.



Au service de l'école :

Du magistrat des mœurs au délégué départemental

Le Centenaire et les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

Il est difficile de situer exactement l'origine de la fonction. On peut la relier aux premiers projets scolaires, non réalisés, de la Convention, qui rêvait d'une école du peuple, voulue et contrôlée par le peuple. D'où l'idée, entre autres, du « magistrat des mœurs », l'idée reprise lors de la création des divers comités locaux, cantonaux, d'arrondissement ou départementaux. Ces comités ont varié dans leur composition et leurs prérogatives, mais on y trouve toujours des personnalités désignées sous divers vocables : « surveillants spéciaux » en 1816, « notables », « habitants notables », « inspecteurs gratuits »...

surveillants spéciaux

Les surveillants spéciaux de 1816 étaient choisis de préférence parmi les bienfaiteurs de l'école. Leurs visites étaient prévues au moins une fois par mois pour rendre compte au comité cantonal des exercices « faits sous leurs yeux ». Les textes préciseront peu à peu les modalités de désignation, de renouvellement.

Les nominations sont triennales dès la loi Guizot (1833). Cette loi précise aussi que les « délégués » choisis hors de son sein par le comité d'arrondissement ont droit d'assister aux séances avec voix délibératives. La loi Falloux (1850) passe du « délégué » au « délégué cantonal » et crée les « délégations cantonales », mais elle s'appuie sur de nombreux éléments antérieurs, qui faisaient du délégué à la fois un conseiller et un inspecteur.

délégués cantonaux

Au fur et à mesure de la création d'un corps d'inspection pédagogique au sein de l'Université, le rôle des notables des comités, puis des délégués cantonaux, s'est affirmé avec ses finalités propres :

- expression locale des usagers extérieurs à l'école,
- expression des attentes vis-à-vis de l'école, attentes soumises à toutes les évolutions qui ont précédé et suivi la création de l'école gratuite, obligatoire et laïque.

Il serait fastidieux de détailler l'ensemble des textes qui ont régi au cours des décennies cette fonction héritière des anciens «

délégués aux bonnes mœurs » existant d'ailleurs bien avant l'école puisqu'ils avaient pour charge de favoriser son implantation.

Sachons que de nos jours, après une tentative de suppression de leur rôle par l'ancien ministre Habit, les délégués départementaux de l'éducation nationale ont été rétablis et confirmés dans leur fonction par le nouveau gouvernement par un texte de septembre 1981. Ils ont pour rôle de contrôler l'hygiène, la sécurité, l'assiduité des élèves. Fonctionnaires bénévoles nommés par le Préfet, ils ont la charge de « veiller » au moins une fois par trimestre sur cinq classes qui leur sont attribuées une fois pour toutes.

Ils sont avec le maire et l'inspecteur d'académie les seules personnes habilitées à entrer dans une salle de classe et à assister aux cours dispensés. Les délégués départementaux contrôlent aussi les restaurants scolaires.

Et c'est pour cela que les « Sénateurs de la laïcité », comme voulait bien les nommer un ancien ministre de « l'Instruction publique », serons présents aux fêtes du centenaire des lois laïques.

Des livres pour comprendre

- **Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France**, en 4 volumes (sous le patronage de l'Institut National de la Recherche Pédagogique).

- Maurice Gontard - **Les écoles primaires de la France bourgeoise 1833-1875** (Toulouse, C.R.D.P.).

- Maurice Gontard - **L'enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot 1789-1833** (Lyon, Presses Universitaires).

- Philippe Guillaume - **Jules Ferry** (Ed. Encre).

- Paul Delanoue - **Les enseignants. Leurs luttes syndicales du front populaire à la libération** (Ed. Sociales).

Ecoles et instituteurs aujourd'hui, des témoignages, des plaidoyers :

- Célestin Freinet - **Pour l'école du peuple** (Maspero).

- Jean Cornec - **Pour l'école libre, défense et illustration de la laïcité** (Laffont).

- André Retail - **Instituteurs en pays de chouannerie** (Les Sables d'Olonne - Le Cercle d'Or).

- Fernand Dupuy - **Jules Ferry, réveille-toi, souvenir d'un maître d'école** (Fayard).

- Ida Berger - **Les institutrices d'une génération à l'autre** (P.U.F.).

- Liliane Lurça - **Une école maternelle** (Stock).

- Suzanne Ropert - **Écoute maîtresse, une institutrice chez les enfants « fous »** (Stock).

Bibliothèque municipale
centre social Allée de Provence
75.56.44



La rentrée des classes en 1930. On observe les vêtements, les chaussures, les cartables

- O.M.I. que vous êtes devenu grand !

- C'est pour mieux vous servir maintenant !



Les progrès accomplis ces dernières années dans le domaine de l'information ont conduit le Conseil Municipal à doter l'Office Municipal d'Information d'une existence effective et d'une autonomie réelle. Les nouveaux statuts adoptés marquent la volonté des élus d'élargir la composition de cet outil et de confirmer la mission importante qui lui est dévolue. Ainsi le service Communication de la ville devient Office municipal d'information.

Créé en 1971, l'O.M.I. n'a cessé de développer son action et d'améliorer la qualité de ses services.

D'un bulletin Municipal annuel puis trimestriel puis bimestriel l'Office passe à l'édition du Guide de Rezé, de bulletins spéciaux, de plaquettes d'information. L'édition au total a progressé de 72 %.

Un dossier dans chaque bulletin, un affichage mensuel sous abri-bus, le passage du bus-info dans les quartiers, des expositions, sont entre autres, les quelques éléments qui nous permettent de mieux vous informer.

Nouveaux statuts, autonomie (le personnel est mis à disposition de l'office), renforcement des moyens en matériel et personnel notamment par la création d'un poste de journaliste attaché à cet office, la conjugaison de tous ces éléments devrait faciliter et développer de nouveaux secteurs de l'Information. Tel est notre but.

André Coutant

Contrat de Solidarité :

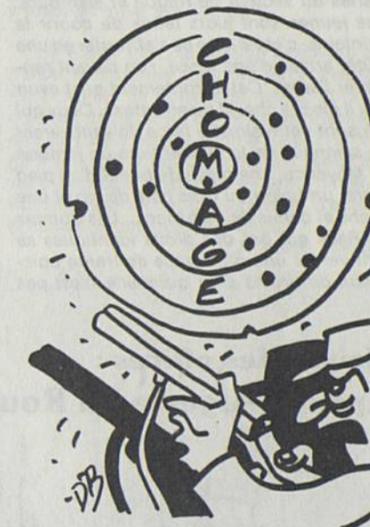
Chômage (déclaration de guerre au)

Les contrats de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales ont pour base l'ordonnance du 30 janvier 1982. Il s'agit d'une véritable ordonnance de déclaration de guerre, la guerre contre le chômage.

Un contrat de solidarité est un engagement entre l'Etat et une collectivité locale prévoyant une aide de l'Etat en contrepartie d'une réduction importante de la durée du travail, d'un aménagement des horaires d'ouverture au public et de la création d'emplois nouveaux.

En échange de cet effort donné par les communes, celles-ci peuvent donc bénéficier de la part de l'Etat d'un ensemble d'aides qu'il convient d'adapter aux différentes formes de recrutement prévues :

- le contrat emploi-formation,
 - les stages pratiques,
 - la création d'emplois d'initiative locale.
- Pour sa part la ville de Rezé engage des discussions avec les syndicats représentant le personnel de la ville concernant la signature et la mise en oeuvre d'un tel contrat. Pour 1982, la municipalité s'est engagée à créer six emplois au titre de la réduction du temps de travail, six emplois d'initiative locale, quatre emplois-formation pour des jeunes chômeurs. De plus, en avance sur la programmation et plus particulièrement compte tenu du maintien à domicile des personnes âgées et des besoins des services, 28 emplois sont prévues, soit au total 44 emplois et 10 emplois au moins pour l'année 83.



Recensement à Rezé :

40 000 habitants ; to be or not to be ?



Le recensement est terminé, du 4 mars au 2 avril, 60 agents recenseurs ont ratissé la commune à la recherche des renseignements qui, comme sur l'ensemble du territoire, permettront à la France de se compter.

Les 13 500 foyers (?) qui composent la population de la ville (40 000 hab.?) ont donc eut à répondre au questionnaire dont les résultats partiels principalement le dénombrement, ne seront connus qu'à la fin de cette année. L'exploitation complète ne se fera qu'en 1984. Le recensement n'est pas une opération de contrôle mais une formalité administrative qui vise à déterminer la population légale de chaque circonscription (afin de calculer par exemple la

dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire la participation de l'Etat aux finances communales, de déterminer le nombre de marchés et de pharmacies d'une commune, etc). Son but est également d'établir les statistiques de base de la population française, largement utilisées dans le cadre national, régional, départemental et communal.

En 1328, date du premier recensement en France ordonné par Philippe VI de Valois, un état complet des paroisses et des foyers fut dressé qui révéla une population de 15 millions d'habitants, la méthode ne fut systématiquement que beaucoup plus tard par Napoléon et un recensement de 1801 donnait 33 millions de Français.

Le Guide nouveau est arrivé

Dans quelques semaines chaque foyer va recevoir le Guide de la ville de Rezé, nouvelle édition refondue et augmentée. L'Office Municipal d'Information a largement tenu compte des réponses aux questionnaires et de votre avis en général. Ce guide comporte une partie historique avec la chronologie des événements de la ville et ses personnages illustres, une seconde partie : l'inventaire de la commune, la troisième partie se veut plus pratique : les renseignements concernant les formalités ; dans le quatrième chapitre vous trouverez de A à Z tout ce qui touche à votre vie quotidienne à Rezé et aussi dans la région. Pour l'agrément, huit pages de photos vous offriront un vaste panorama de la commune qui sera utilement complété par un plan inséré dans la brochure.

Ce document est à conserver précieusement il vous sera toujours utile.

Après l'assassinat de deux Rezéens La commune est désormais ingouvernable

Le groupe de travail sur l'histoire de Rezé qui a déjà écrit une « histoire de Trentemoult » se propose de publier un nouvel ouvrage, fruit de ses travaux. Cette oeuvre d'historien « REZÉ PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE » devrait bientôt voir le jour. Par manière apéritive, en voici quelques extraits.

«...Les fourches patibulaires des Comtes de Rezé sont situés à Pont-Rousseau et à Ragon. La présence de « justice » en ce dernier lieu s'explique par la seigneurie des Pallets en Vertou, dépendante du Comte de Rezé. Un carcan avec chaîne est de plus scellé aux piliers des halles du bourg, et sert à l'exposition du condamné. Les habitants de Pont-Rousseau ont la charge de la garde en géôle, et le Sénéchal réside en ce lieu...»

«...Le droit de quintaine est illustré par un texte du Rezéen Eugène Orioux, qui nous montre les avatars subis par les jeunes mariés du secteur de Ragon et alentours. Ces jeunes sont alors tenus de courir la quintaine, c'est-à-dire de s'affronter en une joute, armés d'une lance, l'un devant renverser l'autre. Cet affrontement peut avoir lieu à pied, à cheval ou en bateau. Ceux qui refusent cette sinistre farce doivent verser au seigneur de la Maillardière un jambon de Mayence, une pièce de boeuf d'un pied carré, un balon ou trois pots de vin et une miche et demie de pain blanc... Les Comtes de Rezé qui ont des droits identiques se font verser une redevance de trente boisseaux de grains si la quintaine n'est pas



course »...

Plus loin, sous l'Empire...

«...Plus grave encore, dans la nuit du 25 au 26 juillet, un groupe d'insurgés, mené par Israël, déserteur de la marine, parvient à s'introduire dans les îles de Rezé. Personne ne s'attend parmi les Républicains à une telle intrusion et l'effet de surprise est total. Claude Gendron, membre de la municipalité, habitant ordinairement le bourg, est assassiné dans la maison où il s'était réfugié à la Haute-Ile. L'émotion est grande dans les îles qui jusqu'ici avaient été épargnées par ce genre de méfaits. Le Seil n'est donc plus une barrière puisque des Rezéens connaissant les gués sont en mesure d'introduire des « brigands » jusque-là...»

«...La municipalité se trouve dès lors devant une situation nouvelle car si jusqu'ici elle a, sans trop de difficultés, administré la population des îles, elle ne peut plus se prévaloir de son autorité sur tous les habitants puisque l'un de ceux-ci a guidé la main des assassins. Elle se voit menacée de dissolution et effectivement, Rezé, en septembre 1795, est déclarée en état d'insurrection et les municipaux suspendus par l'Administration Centrale.

D'ailleurs, l'assassinat de deux autres Rezéens par les Vendéens, Louis Rouleau, 35 ans, de Ragon et Jean Bureau, 75 ans, des Chapelles, semble bien montrer que la commune est désormais ingouvernable...» **Fort heureusement, les temps ont bien changé. Rendez-vous donc bientôt à REZÉ PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE.**

Maison des offices : Après l'Algérie, la Roumanie et l'Allemagne



Rezé a dignement célébré le vingtième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie grâce à l'initiative de l'Office municipal de la Culture et à la section rezéenne de Tourisme et Travail qui ont brillamment organisé, du 12 au 20 mars « la Semaine Algérienne ». En prologue, le théâtre de la Chimère présenta « La Récréation des Clowns », pièce de Noureddine Aba sur la torture pendant la guerre. Au cours de la semaine qui suivit, plus de cinq cents personnes ont visité l'exposition qui se tenait à la maison de quartier de Ragon. Beaucoup d'Algériens, en particulier des jeunes, fils d'immigrés nés en France après la guerre, purent y trouver informations et connaissances sur le pays et son développement

actuel. Du 19 avril au 2 mai, cette fois c'est à l'heure roumaine que se met la cité. Dans le cadre des amitiés avec Arad, qui mèneront « prochainement » vers une officialisation de ces échanges, de nombreuses manifestations sont organisées : expositions à Ragon et à la mairie annexe du 19 avril au 28, de peintures, philatélie, costumes et objets artisanaux. Spectacle folklorique au théâtre le 23 avec le groupe Ardéléana et Connaissance de la Roumanie le 27. Rappelons également que Rezé va fêter prochainement le dixième anniversaire du jumelage avec Saint Wendel et à cette occasion, le 650^e de la naissance de cette ville de la Sarre.

Nous avons reçu ceci de Poëtic 7

AIMER

C'est drôle ce que j'ai besoin d'AIMER

Je suis libre

Libre comme le vent

Et malheureuse, malheureuse.

C'est fou ce que j'ai besoin d'AIMER

Je ne pense à personne

Je suis tout à fait libre

et triste, triste.

C'est curieux ce que j'ai besoin d'AIMER

J'aurais voulu...

J'aurais désiré...

Mon coeur hurlait de soif.

C'est idiot ce que j'ai besoin d'AIMER

Ses lèvres doivent être douces

Plus douces que les miennes

Plus ardentes que mon âme.

Dis mon coeur tu as peur d'AIMER ?

Hein, tu l'avoues

Tu dis que c'est mon corps

Mon âme, elle, elle ne sera jamais à quelqu'un

Elle est à moi, bien à moi.

On est idiot tous les quatre

Mon coeur

Mon corps

Mon âme

et moi.

On voudrait AIMER et on a peur

C'est fou ce qu'on est idiot

tous les quatre.

*Mon coeur... Mon corps... Mon âme... Et moi
Régine Douzouer.*

En souvenir de la fin de la guerre...

8 Mai : la Réhabilitation

...l'association nationale des anciens combattants et résistants et l'association des travailleurs déportés de Rezé commentent cette date de notre Histoire.

8 mai 1945 : Paix et souvenir.

L'association nationale des Anciens combattants Résistants se félicite de ce que le chef de l'Etat et le Gouvernement aient rétabli le 8 mai comme une fête légale, rendant ainsi à cette date sa signification historique de victoire sur le nazisme pour la paix et la liberté des peuples. Il reste toutefois à proclamer que le 8 mai 1945 est une fête nationale au même titre que le 14 juillet et le 11 novembre.

Plus qu'une victoire sur le peuple allemand, qui eut aussi ses résistants, le 8 mai 1945 symbolise la fin du combat contre une idéologie qui put recruter partout des adeptes, contre une entreprise de destruction méthodique qui, partout, trouva des complices, le nazisme.

Le résultat de cette guerre fut effroyable : 50 millions de morts et d'innombrables victimes douloureusement blessées à jamais dans leur chair et leur esprit.

Durant ce temps de la « peste brune » chaque victoire d'abord, puis à partir d'Octobre 1941 chaque revers des nazis et de leurs alliés Italiens et Japonais, chaque gain de terrain, chaque repli, chaque évo-

lution de l'immense front développé à travers les plaines soviétiques, les sables d'Afrique et les jungles d'Extrême Orient se répercutaient dans le coeur et la tête de tous les hommes et les femmes, qui sur notre sol de France s'étaient engagés volontairement dans l'engrenage périlleux, souvent mortel de la lutte clandestine.

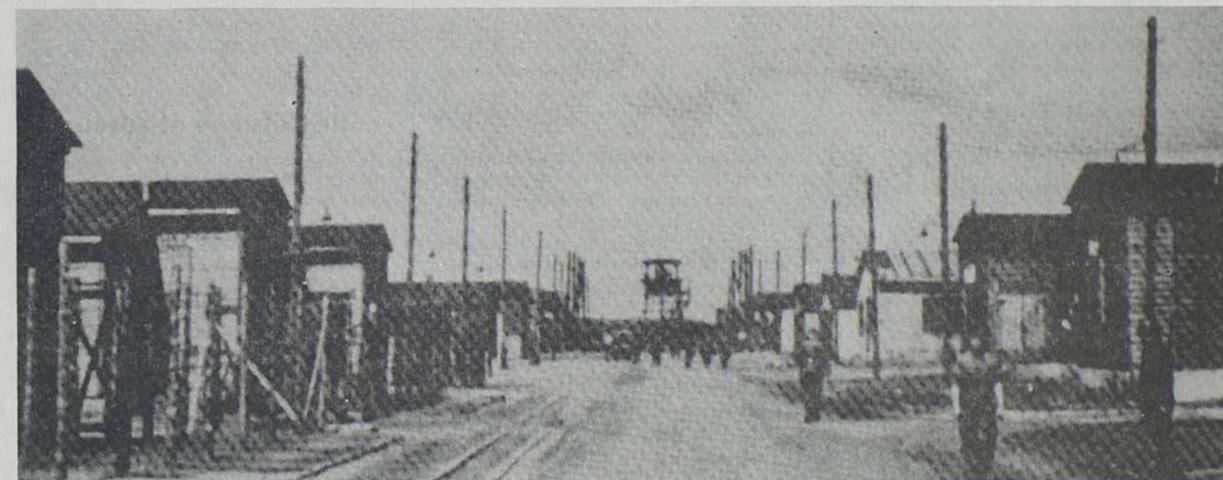
Cette lutte porte le nom de Résistance et elle s'étendit à tous les pays d'Europe subissant l'oppression nazie. Elle fut le fait de milliers de citoyens dont beaucoup furent des héros sans chercher à l'être et exaltèrent ainsi les qualités profondes de notre peuple. Si les grands moments de notre Résistance Française furent non seulement ses combats mais aussi ses actions plus obscures telles que les sabotages, les liaisons, la presse clandestine, un des grands événements fut son unité, oeuvre de longue haleine mais sauvegarde de l'indépendance nationale. Elle eut lieu le 27 mai 1943 avec la création du Conseil National de la Résistance. Cette décision prise par des mouvements de Résistance différents spirituellement et politiquement fit

que la France eût sa place dans les âpres débats de la construction de la paix.

Pour l'heure l'ANACR souhaite que soient activées les procédures menant à la reconnaissance du titre de « Résistant », quel que soit le groupe d'appartenance, pour tous ceux qui possèdent les témoignages, attestations et preuves de leurs services rendus à la Résistance. Elle souhaite également qu'à l'heure où des mouvements apparentés au nazisme renaissent çà et là, aussi bien en France qu'à l'étranger, les jeunes générations soient informées, et comprennent cette angoissante période de la Seconde Guerre Mondiale et y trouvent sujet à méditation.

Le 8 mai 1982, la section rezéenne de l'ANACR honorera au cours de la cérémonie officielle de notre ville, celles et ceux qui sont disparus au cours de cette longue nuit de 1939 à 1945 et, dont la plupart, d'origine souvent modeste, périrent avec une vraie noblesse : celle de se sentir un être humain authentique, solidaire d'autres hommes et femmes de France.

ANACR Pierre Tessier



Stalag XB dans les sables de Sandbostel

Durant la guerre 39/45 afin de pourvoir en main d'oeuvre l'industrie du Reich, l'Allemand Sauckel organisa la déportation du travail à travers l'Europe occupée par les armées nazies. C'est pourquoi se trouvèrent rassemblés sur le territoire allemand, dans de nombreux camps, des Russes, des Tchèques, des Belges, des Hollandais des Français, etc. Ceci valu à Sauckel d'être jugé comme criminel de guerre par le tribunal de Nuremberg et d'être condamné à mort ; ce même motif, ramené à la France seule pesa lourd dans les procès de Pétain et Laval.

Nous fûmes 600 000 Français requis ou rafés, le plus souvent très jeunes, 600 000 victimes de cette mesure, à partir d'octobre 1942.

Avant d'en arriver à cette extrémité, usant d'une propagande habile, les nazis avaient essayé d'attirer de nombreux volontaires acceptant de travailler en Allemagne. Devant le petit nombre de ces hommes et de ces femmes qui acceptèrent et qui ne doivent être confondus avec nous, les Allemands en vinrent à cette solution basée sur la menace et la force.

Sur ces 600 000 Français, 60 000 sont morts loin de chez eux et n'ont pas revu leur pays, pour un certain nombre après un séjour en camp disciplinaire de travail ou en prison avec comme raison : sabotage ou tentative d'évasion.

Le 8 mai fut le jour qui mit un terme au conflit avec l'Allemagne nazie et allait nous donner la certitude de retrouver sous peu

nos familles sans nouvelles de nous depuis près d'un an.

Il existait alors un immense espoir en des jours de paix qui pouvaient devenir définitifs si la sagesse des hommes l'emportait. Grâce à l'amitié qui nous a unis dans les camps en ces jours d'épreuve, nous avons appris l'amour de la Paix et de la Justice, nous avons aussi acquis l'esprit fraternel et la tolérance devant les diverses pensées politiques ou religieuses de chacun.

Aujourd'hui nous formons une grande famille, groupés en un seul mouvement apolitique. Nous n'avons pour but que le souvenir de nos morts à honorer et que le secours auprès de nos malades.

ATDSR

Cinquante deux mois au stalag

la déportation en camp de travail

Aucun des maux que l'on voudrait éviter par la guerre n'est plus terrible que la guerre elle-même.

Au cours des années trente, la « Patrie Humaine », journal hebdomadaire de ceux qui s'affirmaient des pacifistes intégraux, portait cette maxime en exergue et il ne saurait être question dans les lignes qui suivent d'en disserter. Seuls, ceux qui ont subi dans leur chair, leur esprit et leur cœur, cette époque chaotique longue de 52 mois, revivront inéluctablement jusqu'à leur dernier souffle tout ce qu'elle a représenté de souffrances physiques et morales et aussi, parfois, de honte de d'indigne mépris. Pourquoi a-t-il fallu attendre aussi longtemps pour que soit reconnue et surtout célébrée la fin du cauchemar ? Désormais le 8 mai devient fête légale au même titre que le 11 novembre, anniversaire de la fin d'un autre cauchemar, différent dans son déroulement mais encore beaucoup plus meurtrier puisqu'il se traduit par l'élimination physique de 1 500 000 Français.

Ce vote historique, obtenu à la quasi-unanimité, effaça la décision inadmissible prise par le seul M. Giscard d'Estaing le soir du 8 mai 1975 et qui annonçait la suppression des cérémonies officielles au cours des 8 mai futurs.

Les hommes qui maintenant approchent quarante ans étaient encore tout jeunes enfants en ce 8 mai 1945 qui marquait la fin des hostilités en Europe sinon dans le Monde ne leur est-il pas difficile de comprendre l'étendue de l'affreux drame vécu par leurs aînés et aussi leurs pères ?

Juifs, Communistes Francs maçons...

- Tout d'abord 135.000 morts parmi les combattants du début à la fin des hostilités.
- Des dizaines de milliers d'innocentes victimes des bombardements effectués sans discernement et parmi elles des femmes et des enfants.
- Des centaines de milliers de déportés vers les sinistres camps de la mort : Juifs, Communistes, Francs-Maçons ou Libéraux de toutes sortes coupables d'opinions dites subversives, révélées par d'abjectes dénonciations.
- Des résistants qui n'acceptaient pas la défaite et appartenaient à toutes les classes de la société.
- Des travailleurs déportés chargés de pallier dans les usines l'absence des ouvriers allemands mobilisés.
- Enfin 1.500.000 soldats de l'armée régulière et dont une grande partie n'avait quasiment jamais combattu et qui furent bien à tort qualifiés de responsables de la défaite, pour ne pas dire de la débâcle à l'issue de ce que l'on a appelé, par dérision, la « drôle de guerre ». Il furent, en fait, victimes de l'ignorance, de l'incurie de certains responsables et aussi d'une impréparation flagrante dans tous les domaines.

la « campagne de France »

La France et l'Angleterre déclarèrent la guerre le 3 septembre 1939, soit deux jours

après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne. Pendant une période de quelques mois, les effectifs engagés furent assez réduits et constitués, en majeure partie, de soldats de l'armée active qui firent mieux que se défendre et subirent d'assez lourdes pertes. Durant l'hiver 39-40, particulièrement rigoureux, les positions respectives des armées varièrent assez peu et ce fut le 10 mai que l'Allemagne, libérée sur le front de l'Est, lança toutes ses forces précédées d'innombrables blindés dans la « Campagne de France ». Si l'on excepte quelques îlots de résistance désespérée, elle dura jusqu'au 17 juin qui vit le Maréchal Pétain demander l'armistice signé le 22.

Il serait vain de refaire l'exégèse de cette guerre-éclair et d'en définir les causes et les responsabilités. A partir de ce fatidique mois de juin, des compagnies, des bataillons, des régiments entiers prirent le chemin d'un exil qui devait, pour presque tous, durer cinq ans.

au stalag.

Les moments de captivité furent les plus pénibles. Abattus, découragés, affamés par plusieurs jours de retraite difficile, les hommes sont rassemblés au bord des routes, toutes unités et tous grades confondus en dehors des officiers qui semblent avoir bénéficié de quelques égards. La marche interminable, sous le soleil d'abord et bientôt la pluie qui ajoutent à la misère des vaincus, contribuent à faire de ses hommes de véritables loques.

Des bacs pleins d'eau furent souvent disposés au bord des routes par les populations désespérées. Certains tentaient d'y ajouter un peu de ravitaillement, mais ces personnes en étaient empêchées et durement molestées par les troupes allemandes.

Les colonnes lamentables franchissaient la frontière et progressaient en territoire allemand, huées par des foules à vrai dire plus curieuses que véritablement haineuses.

Cependant, l'acheminement vers les camps se fit surtout par voie ferrée dans des wagons surchargés qui n'étaient ouverts qu'à destination, deux, trois ou même quatre jours après le départ. On comprend dans quel état physique et moral se trouvaient ceux qui devinrent les P.G. pour les uns et K.G. pour les autres, c'est-à-dire des Prisonniers.

Certains, en majeure partie des sous-officiers non astreints au travail selon les conventions internationales, restèrent aux camps, aux « stalags » par opposition aux unités de travail : les Kommandos de toutes sortes et d'importance très variable. Les officiers, quant à eux, furent internés dans des « oflags » où, dans des conditions matérielles précaires, les mois puis les années passèrent, mornes et désespérantes.

Les conditions d'existence et quelquefois de survie comme aux usines Hermann Goëring à Lupzig (essence synthétique) furent différentes selon les régions, la nature du travail exigé, le caractère propre ou les opinions personnelles des employeurs ou des responsables.

un charcutier pour un forgeron

Après avoir été répertoriés, photographiés, tondu et immatriculés, les prisonniers furent

présentés aux nombreux demandeurs de main-d'œuvre à bon marché chargés d'évaluer, leur comportement et leur capacité physique au travail.

Les choix ne furent pas toujours convaincants et cela nécessita, au cours des premiers mois, de nombreux échanges car il est aussi difficile pour un comptable de traire une vache que pour un charcutier de faire un bon forgeron.

Après quelques semaines pour certains, quelques mois pour d'autres, après des heurts violents ou des périodes de morne abattement, ce fut l'apparente résignation et la plupart des prisonniers sembla s'installer dans la captivité. Personne n'avait oublié mais beaucoup avaient renoncé. Il y eut de nombreuses évasions mais les réussites furent peu nombreuses en raison d'une préparation insuffisante, de la longueur des trajets à parcourir dans des conditions difficiles et aussi de la méconnaissance sinon l'ignorance absolue de la plus élémentaire psychologie allemande.

Tant il est vrai que les pires situations ne sont pas totalement négatives, la captivité aura permis des rapprochements bénéfiques entre des individus qui n'avaient que peu de choses en commun. Elle aura permis un brassage, un mélange souvent heureux de situations sociales opposées, de mentalités différentes ou d'aspirations contraires. Beaucoup de ce qui contribuait à distinguer les hommes, à les différencier : fortune, situation sociale, éducation, convictions politiques, confessions opposées, tout cela et presque toujours s'est effacé devant l'origine commune, la langue commune, la volonté commune, le sort commun.

des élèves studieux

A cette époque, l'instituteur avait des attentions pour le curé qui les lui rendait, les bourgeois fraternisaient avec le prolétaire, le plus fort aidait le plus faible et le plus doué cherchait à faire partager ses connaissances.

Des illetrés apprirent à lire et on ne vit jamais d'élèves plus studieux bien que les conditions fussent difficiles. Dans certains Kommandos des enseignants dispensèrent des cours qui permirent d'obtenir le certificat d'études, validé à la libération par les autorités compétentes.

De nombreux prisonniers sans profession, acquièrent au contact de camarades qualifiés, des connaissances pratiques et théoriques suffisantes pour les classer dans la catégorie professionnelle.

Dans les oflags, de même que dans certains stalags, des professeurs de haut niveau créèrent de véritables universités, conjuguant ainsi d'heureuse façon le désir d'apprendre et le besoin d'oublier.

Ces hommes qui ont perdu cinq années de leur plus belle jeunesse ont du moins conservé la vie et retrouvé des êtres chers, à l'encontre de milliers d'autres hommes plus durement éprouvés.

Le doute demeure en leur esprit et ils se refusent à penser. Ils ne parlent volontiers de cette époque qu'à ceux qui l'ont vécue et qui seuls sont capables de les comprendre ou éventuellement de les juger.

Jean Hochard
83081
Stalag XB

CENTENAIRE DES LOIS LAIQUES

Rezé - du 3 au 8 mai

Programme des manifestations

du 3 au 8

EXPOSITIONS

gymnase Château Sud

- **Histoire de l'école à Rezé** (documents, matériel scolaire du 19^e siècle)
- **Les lois laïques** (réalisée par la fédération des amicales laïques)
- **Présentation** de la fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale et de l'union sportive de l'enseignement primaire

le 3 à 18 h 30

Ouverture du centenaire, vernissage des expositions gymnase Château Sud

le 5 de 14 à 17 h

RASSEMBLEMENT SPORTIF

des élèves des écoles publiques organisé par l'U.S.E.P. stade Léo Lagrange

le 5 à 20 h 30

« **LAICITE ET INSTITUTIONS PUBLIQUES** »
colloque avec la participation de M. Pierre Lamarque, ancien V.P. de la ligue de l'enseignement - Président fondateur de « Europe et Laïcité » - salle municipale - 40, rue Jean Jaurès

le 7 de 14 à 16 h 45

JOURNÉE PORTES OUVERTES

dans quelques écoles de Rezé, avec présentations d'activités sportives (U.S.E.P.) et culturelles

le 7 à 21 h

DANSE, MUSIQUE, CHANTS

avec la participation des groupes des amicales laïques de Rezé, le chœur d'enfants des écoles publiques, l'Ecole Municipale de Musique

le 8 de 9 à 12 h
et de 14 à 20 h

BASKET-BALL

- . finales du championnat UFOLEP
- . tournoi inter-amicales de Rezé
- COSEC de la Trocardière